

PV de réunion

Commission de Quartier 01

Réalisé par *Juliette COLLARD*

Date *20/10/2021*

Lieu *Maison de la Création de NOH, Place Saint Nicolas 5*

Habitant.e.s :

*Mohamed MEZIANE
Imane LAKBIACH
Fatima LAKBIACH
Edith MOYAERT
Sandrine TONNOIR
Tourija RIFK
Yassin EL ACHOUCHI
Oussama EL MARZOUKI
Salma AYACHI*

Associations:

*FEMMA
Projet Versailles
Ecole des devoirs de NOH
Coordination sociale
AMO de NOH
Coin des Cerises (PCS)
BRAVVO*

Acteurs économiques :

*Multijobs
Centrale de l'emploi*

Institutionnels :

*Urban brussels
Convivence – Réseau Habitat
CPAS
Logement Bruxellois
VGC*

Ville de Bruxelles:

Arnaud PINXTEREN

*Echevin de la Rénovation
Urbaine et de la Participation*

Juliette COLLARD

*Cheffe de projet du Contrat de
Quartier Durable Versailles*

*Véronique LECHIEN
Arnaud KINNAER*

*Cellule Rénovation Urbaine
Cellule Rénovation Urbaine*

Bureau d'étude Karbon-ipé:

*Hubert LIONNEZ
Romina CORNEJO ESCUDERO
Quentin NICOLAÏ
Menel AMCHA
Chloé MERCENIER*

Excusés *Martine Corbiau
Mission locale pour l'emploi*

Habitante

Ordre du Jour initialement prévu

18h30 -19h30 - 1^{ère} Partie

- Mot de bienvenue de l'Echevin
- Présentation de l'équipe de projet
- Présentation des membres de la Commission de quartier
- Rôle et fonctionnement de la Commission de Quartier
- Présentation du Règlement d'Ordre Intérieur

19h30 - 20h30 - 2^{ème} Partie

- Cadre de travail et méthodologie du bureau d'étude
- Organisation de 2 ateliers thématiques : « espace public » + « Versailles et ses liens avec le territoire »
- Conclusion des ateliers
- Calendrier des prochaines étapes
- Clôture/ Drink

Introduction par Arnaud PINXTEREN

L'Echevin remercie l'engagement des membres de la Commission de quartier (CoQ) et en rappelle sa composition (9 habitants/7 associations/2 acteurs économiques/8 institutionnels). Il souligne la volonté d'élargir la liste des membres CoQ afin d'en améliorer la représentativité. L'Echevin rappelle le contexte et les enjeux du Contrat de Quartier Durable Versailles.

Présentation de l'équipe projet et des membres de la Commission de quartier

La cheffe de projet du Contrat de Quartier Durable Versailles, Juliette COLLARD, se présente et rappelle son rôle de coordinatrice au sein du CQD. Les membres du bureau d'étude Karbon-ipé, en charge de la réalisation du dossier de base, se présentent à leur tour.

Ensuite chaque membre de la Commission de quartier se présente un à un avec une photo ou un objet qui décrit son lien à Versailles ou son engagement au sein de la CoQ.

Rôle de la Commission de quartier

La cheffe de projet rappelle le rôle de la Commission de quartier. La CoQ est l'organe consultatif du CQD. Pour chaque étape importante du CQD Versailles, la commune sollicitera l'avis de la CoQ qui sera partagé au Collège et au Conseil. Du fait de leur expertise de terrain, les membres CoQ se doivent de faire part de la réalité de terrain à l'équipe projet afin de prendre en compte ces éléments le plus en amont possible dans le CQD. Les membres CoQ sont les « porte-paroles » du CQD Versailles, leur mission est double : diffuser les informations au reste du quartier et réciproquement faire remonter les questions/remarques des acteurs locaux à l'équipe projet et au reste de la Commission de quartier. Enfin, la cheffe de projet rappelle qu'être membre CoQ est un engagement et que même si le désistement est libre, il est attendu des participants une certaine assiduité tout au long du Contrat de quartier.

Présentation du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) :

Le ROI, en complément de l'Ordonnance du 16 octobre 2016 et de l'Arrêté d'exécution du 24 novembre 2016, fixe les modalités de fonctionnement de la Commission de quartier. Les points principaux du ROI sont passés en revue :

- Les réunions s'organisent prioritairement sous un format présentiel sauf si le contexte sanitaire ne le permet pas ;
- La CoQ se réunit au minimum 4 fois par an, à chaque étape importante du CQD ;
- L'invitation se fait par écrit ou email au moins 8 jours ouvrables avant la réunion ;
- Si un.e membre ne peut pas assister à une réunion, elle/il peut désigner un.e suppléant.e en amont de la séance ;
- La CoQ peut, au besoin, organiser des groupes de travail et, le cas échéant, consulter des personnes extérieures à la CoQ. Ces groupes discuteront de thématiques spécifiques en lien avec le CDQ et informeront la CoQ de ses conclusions ;
- A défaut d'avoir expressément fait part d'un refus, les membres de la CoQ acceptent que leurs données personnelles (photos, email et/ou tel et/ou GSM) soient utilisées par la Cellule Rénovation Urbaine de la ville de Bruxelles (département urbanisme) afin de les contacter et de les informer dans le cadre de la communication relative au développement du CQD Versailles ;
- La liste des membres de la CoQ pourra être complétée et/ou modifiée, notamment dans le cas où le nombre de représentants venait à ne plus atteindre le minimum prévu (19 membres) selon l'Article 26 de l'Ordonnance du 16 octobre 2016 relative aux Contrats de quartier durables ;

- Sauf avis contraire, la liste des membres CoQ (Annexe 1) pourra être partagée en l'état à toute personne en faisant la demande. Cette liste sera rendue publique sur le site de la ville de Bruxelles ;
- Un compte rendu de chaque réunion sera rédigé et communiqué, notamment par une publication sur le site de la Ville de Bruxelles.

Des questions ont été soulevées concernant le ROI :

1/ Il a été demandé la mise en place d'un panel citoyen sur base de celui du CQD Stephenson afin d'augmenter la participation des habitants. Il y a une volonté de représentativité réelle et une correspondance entre le type d'habitants qui participent à la CoQ et les différentes catégories d'habitants qui résident à Versailles.

2/ Remarque : c'est le Conseil communal qui désigne les représentants de la CoQ et non le collègue (article 12 de l'arrêté d'exécution).

3/ Il a été demandé que le diagnostic soit diffusé et affiché dans le quartier et que les habitants puissent indiquer les besoins qui leur semblent majeurs.

4/ Il a été demandé d'inscrire la possibilité d'inviter des personnalités extérieures et de leur confier des missions d'information et de sensibilisation, par exemple : une formation sur ce qu'est un budget (communal et d'un CQD) ou encore sur le fonctionnement d'une commune.

5/ Il a été demandé à ce que la CoQ soit consultée pas seulement pour l'élaboration du programme mais aussi pendant sa mise en œuvre concernant les appels d'offre, le choix de la maîtrise d'œuvre, les rapports d'activité, les rapports financiers et que toutes les informations financières soient présentées et explicitées concernant la totalité des montants alloués au CQD. La CoQ pourrait ainsi donner son avis sur les questions financières.

6/ Il a été demandé à la Direction de la Rénovation Urbaine (Urban.brussels) de faire du CQD Versailles une expérience pilote pour réaliser une étude juridique concernant les articles à modifier dans la législation actuelle pour que les CQD soient vraiment gérés avec la participation des habitants et pas simplement des demandes d'avis et de consultation mais avec un réel pouvoir de décision concernant les priorités, les choix, les aspects budgétaires, etc.

Réponses apportées par l'Echevin, la Région et l'équipe projet du CQD :

1/ La logique du panel citoyen du CQD Stephenson va dans le sens de la démarche initiée à l'occasion de l'appel à candidature lancé en juin pour composer la CoQ Versailles. Le cabinet a souhaité – comme pour le CQD d'Héliport Anvers - renouveler et moderniser la manière de constituer la CoQ. Précédemment, le recrutement se faisait uniquement à l'occasion d'une simple Assemblée Générale. Ici, pour le CQD Versailles - comme pour le CQD Héliport Anvers - un large appel à candidature a été organisé de juin à septembre 2021 (courrier toute boîte, réunion publique, présences sur le terrain, relais avec les canaux associatifs, publication en ligne, etc) de manière à mobiliser le plus de personnes possibles et avoir des profils variés à l'image du quartier et de ses abords. Dans le panel actuel de la CoQ - malgré le travail de communication et de mobilisation sur le terrain - en effet tous les profils ne sont pas représentés. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons encore « recruter » des profils complémentaires d'habitants à l'occasion notamment d'ateliers et activités qui seront organisés par

l'équipe projet et le bureau d'étude dans les jours et semaines qui viennent (ex : ateliers avec des seniors, avec les jeunes femmes, possibilité également de porte à porte). Les membres CoQ doivent également servir de personnes relais pour tenter d'engager d'autres habitants à la Commission de quartier. Un amendement du ROI est prévu pour clarifier ce point (cf Article 10 du ROI amendé).

2/ OK, amendement prévu du ROI (cf Article 6 et 7).

3/ La participation citoyenne se décline (en dehors de la CoQ) via différents moments de participation auxquels les habitants sont conviés : Assemblées générales, promenades exploratoires, ateliers participatifs, entretiens individuels, etc. Le bureau d'étude propose une méthodologie à ce sujet de manière à associer tous les intervenants à chaque étape du processus : diagnostic, priorités, projet de programme. Les rapports des phases de diagnostic, priorité et projet de programme seront publiés sur le site de la Ville de Bruxelles et il sera également possible de les mettre à disposition des habitants/associations pour consultation à des endroits stratégiques dans le quartier.

4/ Le ROI actuel prévoit déjà la possibilité d'organiser des groupes de travail sur des thématiques spécifiques. Article 19 : « La Commission de quartier peut, au besoin, organiser des groupes de travail et, le cas échéant, consulter des personnes extérieures à la CoQ. Ces groupes discuteront de thématiques spécifiques en lien avec le Contrat de quartier et informeront la CoQ de ses conclusions. » Il est ajouté dans le ROI amendé Art 19: « Par exemple, ces groupes pourraient servir à expliquer ce qu'est un budget (communal et CQD) et le fonctionnement d'une commune. »

5/ Conformément à l'Article 15 de l'Arrêté d'exécution du 24 novembre 2016 relatif aux Contrats de quartier durable, la CoQ peut notamment être consultée sur : (i) les avant-projets et dossiers d'exécution des opérations visant la réalisation de logements, infrastructures de proximité, d'espaces commerciaux et productifs ainsi que des opérations destinées à requalifier l'espace public ou d'infrastructures de maillage urbain ; (ii) les rapports financiers et les rapports d'activités (cf Article 4 du ROI amendé).

Ces derniers sont effectivement présentés à la Commission de quartier par les porteurs de projet durant toute la phase d'exécution.

Il est également rappelé que la CoQ est un organe de consultation et non un organe décisionnel. L'organe décisionnel est bien le Collège et la Conseil communal. Cependant il sera veillé à ce que les avis de la Coq soient pris en compte. Si tel n'était pas le cas ceci devra être motivé par le Collège. Par ailleurs, la Direction de la Rénovation Urbaine (Urban.brussels) vérifiera que le Collège prend bien en compte l'avis de la CoQ.

6/ Un changement réglementaire dépend du Gouvernement Régional qui est en charge de l'Ordonnance qui régit les Contrats de quartier durable. Un bureau juridique travaille au niveau de la Région sur les différentes adaptations de l'Ordonnance y compris les outils de participation. Toutefois, la CoQ ne peut se substituer aux Collège/Conseil, qui conservent le pouvoir de décision final.

Conclusion ROI : il est proposé d'amender le ROI concernant les points (1, 2, 4, 5). En parallèle une méthodologie sera mise en œuvre pour solliciter certains publics cibles pour le moment peu représentés (ateliers avec des seniors, jeunes femmes, porte à porte). Ce sera aussi le rôle des membres de la CoQ de servir de personnes relais pour tenter d'informer et d'engager ces publics cibles.

Autres remarques générales :

- Ne pas mentionner « Cité Versailles » à connotation négative mais « quartier Versailles » à l'image des autres Contrats de quartier durable.
- Une crainte est partagée par les acteurs locaux, celle de l'obligation historique des Contrats de quartier durable de créer du logement social étant donné la densité habitée déjà importante sur le périmètre. Cette crainte est valable également pour les infrastructures de proximité, Versailles étant confronté à un double enjeu : d'un côté le manque d'espace pour développer des projets associatifs et de l'autre des espaces verts limités qui mériteraient d'être préservés et non constructibles. Ce à quoi la région répond qu'elle est consciente de la forte densité habitée du périmètre et que la construction de logements sociaux ne sera pas une priorité pour ce Contrat de quartier durable. L'objectif serait plutôt de requalifier les espaces publics et de mutualiser des lieux pour les infrastructures de proximité.

Calendrier des prochaines étapes :

La cheffe de projet rappelle les prochaines étapes à venir : la phase 02 des priorités ; la phase 03 d'élaboration du programme d'action et d'investissements et la phase 04 d'approbation.

Est rappelée également la visite du CQD Peterbos du 26 octobre 2021.

La date de la prochaine CoQ est annoncée pour le **25 novembre 2021**.

Conclusion par Arnaud PINXTEREN

L'Echevin remercie l'ensemble des participants. Cette première session a permis d'initier un dialogue et des échanges constructifs. Malheureusement, contraints par le timing, les ateliers participatifs prévus initialement par le bureau d'étude n'ont pas pu se faire mais seront reprogrammés. La séance est levée.

Annexes

Vous trouverez en annexe les documents suivants :

- La liste officielle des membres CoQ qui sera publiée sur le site de la Ville
- Le PowerPoint de la présentation
- L'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016
- Son arrêté d'exécution (Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 novembre 2016 portant exécution l'ordonnance pour la partie concernant les Contrats de quartiers durables)
- En guise d'exemple, le lien du site relatif au Contrat de Quartier Durable Héliport Anvers avec un accès aux documents officiels (diagnostic, priorités, programme) : <https://www.bruxelles.be/heliport-anvers>

Liste membres CoQ du 18/10/2021 - CDQ Versailles

HABITANTS	NOM	PRENOM	Contact
Habitant	Mehdi	Ihsan	
Habitant	Meziane	Mohamed	meziane@gmail.com
Habitant	Lakbiach	Fatima	lz545a@yahoo.fr/lakbiachfatima2017@gmail.com
Habitant	Moyaert	Edith	edith.moyaert@gmail.com
Habitant	Tonnoir	Sandrine	tonnoir.sandrine@gmail.com
Habitant	Rifk	Tourija	rifktourija@gmail.com
Habitant	El Achouchi	Yassin	el.yassin1120@hotmail.com
Habitant	El Marzouki	Oussama	oussama28@hotmail.com
Habitant	Corbiau	Martine	martine.corbiau@gmail.com
ASSOCIATIONS			
FEMMA			habiba_massaoudi@hotmail.fr
Projet Versailles			youness-aec@outlook.be
Ecole des devoirs de NOH			eddnoh@gmail.com
Coordination sociale			malengreaunicole@gmail.com
AMO de NOH			contact@amo-noh.net
Le Coin des Cerises (PCS)			pcsvwm@coindescerises.be
BRAVVO			george.toras@brucity.be
ACTEURS ECO			
Centrale de l'emploi			ilpeters@werkcentraledemplei.brussels
Multijobs			info@multijobs.be
MEMBRES DE DROITS/INSTITUTIONS			
Tracé			sebastiaan.peeters@tracebrussel.be
Convivence - Réseau habitat			dli.gpo@convivence.irisnet.be
CPAS			thierry.timmermans@cpasbxl.brussels
Urban brussels			nbebeer@urban.brussels
Mission locale pour l'emploi			rspadaro@mlocbxl.irisnet.be
Logement Bruxellois			aricour@lbw.brussels/mtekal@lbw.brussels
COCOF			
VGC			linda.smeets@vgc.be



CONTRAT DE QUARTIER DURABLE **VERSAILLES**
DUURZAAMWIJKCONTRACT **VERSAILLES**

